



Thônex

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Fidelina Gomes Dias Aguihah Anne-Marie Jaquet	Jacqueline Tomasini Danielle Villette
Messieurs	Paul Antiochus Andrew Arpidone Jacques Bene Frédéric Binder Philippe Calame Olivier Delarue Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz Fabiano Forte Patrick A. Gautier	Marc-André Haldimann Marc Junet Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Jean Villette Philippe Zaugg

*

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2012.
2. Assermentation de M. Paul Antiochus, Conseiller municipal, du groupe UDC en remplacement de M. Pascal Chablais, démissionnaire. (DM-12-02).
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Pétition
Déposée par le « PLR les libéraux-radicaux de Thônex » ayant comme intitulé : « *Faisons sauter les bouchons à Thônex* ». Discussion. Vote. (RM-12-01)
7. Préavis sur le projet de Plan localisé de quartier N°29829-537 situé au chemin de Miribel. Discussion. Vote. (DA-12-04).
8. Demande d'un crédit de CHF 30'000,- pour la création de panneaux signalétiques pour les écoles. Discussion. Vote. (DA-12-05)
9. Garantie financière pour le déficit d'une saison culturelle. Discussion. Vote. (DA-12-06)



10. Demande d'un crédit de CHF 44'000,- en vue de l'acquisition d'une motopompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers. Discussion. Vote. (DA-12-07).
11. Projets de délibération.
12. Projet de motion déposé dans le délai légal par les groupes VI-VE et Socialistes intitulé : « *Pour le rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne* ». Discussion. Vote. (MM-12-01).
13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le PLR intitulé : « *Nouveau réseau TPG : des corrections urgentes pour les habitants de Thônex s'imposent !* ». Discussion. Vote. (MM-12-02)
14. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : « *Non au gaz de schiste en Haute-Savoie. Protégeons notre commune et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schiste* ». Discussion. Vote. (MM-12-03).
15. Propositions du Conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2012

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2012 est approuvé par :

– 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.

2. Assermentation de M. Paul Antiochus, Conseiller municipal, du groupe UDC en remplacement de M. Pascal Chablais, démissionnaire. (DM-12-02).

M. Castelli, Président, donne lecture de la lettre de démission de M. Pascal Chablais :

Par la présente lettre, je vous informe de ma volonté de démissionner du poste de Conseiller municipal, que j'occupe depuis juin 2011.

Pour des raisons professionnelles et privées, je ne peux pas assurer mon rôle au sein des diverses commissions de façon optimale, ma décision prendra effet le 21 mars 2012.

M. Paul Antiochus me remplacera au sein du groupe UDC.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Puis M. le Président demande à M. Paul Antiochus, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Paul Antiochus : *« Je le jure »*

Suite au serment de M. Paul Antiochus, la délibération suivante est signée par M. Enrico Castelli, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Jean Villette, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de
Monsieur Paul Antiochus
Conseiller municipal
du groupe UDC*

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Paul Antiochus entre les mains de Monsieur Enrico Castelli, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 20 mars 2012,

Le serment a été prêté devant l'assemblée par M. Paul Antiochus.

M. le Président précise que M. Paul Antiochus, Conseiller municipal du groupe UDC reprendra les commissions laissées vacantes par M. Pascal Chablais, selon le tableau déposé sur les places ce soir, soit :

Commissions :

- *Ad'hoc réorganisation des bâtiments de la Mairie,*
- *Culture, Loisirs & Jumelage,*
- *Ecoles & Jeunesse,*
- *Sociale,*
- *Sports, Sécurité, Police & Militaire*

Délégations diverses :

- *Centre de Loisirs et de Rencontres*
- *Conseil Intercommunal du CSSM*

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Ceci n'étant pas le cas la nomination de M. Antiochus dans les diverses commissions et délégations est acceptée.



3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

3.1. Lettre de M. Frédéric Tournier du 4 février 2012, concernant une ordonnance pénale qui lui a été adressée pour la non tenue de son chien en laisse :

Concerne : Ordonnance pénale n° 43-2012-00094/4301/PM/vh

Messieurs,

Je me permets de revenir sur l'ordonnance pénale susmentionnée dont la lecture me laisse à croire que je suis un grand délinquant puisque je risque d'être privé de liberté pour une période de cinq jours.

J'aurais aimé que vos agents verbalisateurs aient mis autant de minutie à prendre en compte les circonstances, qu'ils n'en ont mis à prendre, dans les moindres détails, toutes mes coordonnées...

Aussi, je voudrais que vous puissiez prendre en compte les circonstances atténuantes suivantes :

- Mon chien « Ellie » (Berger des Pyrénées, 3 ans et 10 kilos) est absolument à jour, tant au niveau de son carnet de vaccination, que de ses impôts que je règle scrupuleusement.
- « Ellie » a suivi tous les cours et a reçu toutes les attestations éligibles à ce qu'elle soit un bon chien et à ce que je sois un bon maître. A ce titre, je suis toujours en possession de sacs à crotte, en total respect de l'environnement villageois.
- Le lieu où s'est passé l'infraction est le village de Villette, au croisement de deux voies sans issues.
- Je venais de parquer ma voiture sur une place délimitée et me rendais au domicile de ma compagne distant de 60 mètres à peine.
- A la veille d'un départ d'affaires en voyage, j'avais les bras chargés de documents, d'une grosse veste et d'une valise. Je n'étais, en conséquence, pas dans la capacité tout à la fois de tenir « Ellie » en laisse, de veiller à ne pas salir mes affaires en les laissant tomber au sol, de sortir mes papiers d'identité et de répondre aux questions pressantes de vos agents verbalisateurs.
- « Ellie » était certes un peu exubérante car excitée à l'idée de retrouver son petit maître de 6 ans.

Il est incontestable, que je n'ai, aux termes de votre contravention, su : « *retenir son chien lorsqu'il poursuit des passants* », les circonstances étant qu'au même moment, « Ellie » a rencontré un habitant du village avec lequel elle a l'habitude de jouer.

Je ne pensais pas mettre en péril la sécurité du village, ce d'autant moins qu'« Ellie » a passé son été à jouer dans le village avec tous les enfants du voisinage.



A contrario, tous les jours, se promènent des pitbulls et rottweilers (races classées autrement plus dangereuses aux termes des lois cantonales et fédérales que celle de mon chien) avec leurs maîtres issus des logements sociaux du village de Villette. Ces chiens, non tenus en laisse et déféquant sans que leurs maîtres ne fassent usage de sac à crottes, mettent, chaque jour en péril la sécurité des enfants et des promeneurs nombreux, sans jamais être verbalisés car considérés par vos agents comme insolubles.

De plus, nul ne peut ignorer que tous les jours devant le restaurant de Villette, de nombreux véhicules de haut de gamme, sportifs et de luxe sont garés en dehors de toute place délimitée, gênant considérablement la visibilité et la circulation des riverains. Force est de constater que jamais ces véhicules ne sont amendés.

De même, chaque matin aux alentours de 8 heures, l'ensemble des villageois ne peut que constater les excès de vitesse de voitures de même type, mettant en péril la sécurité des enfants du village partant à l'école (à vélo, en trottinette et à Pedibus) sans qu'aucun de vos agents ne soient présents.

L'ensemble des habitants du village de Villette, en ce compris l'association du hameau de Villette que vous aurez soin de contacter, déplore la hiérarchie des infractions pénales que votre police municipale applique dans notre village.

Nos vivons dans un monde où le respect de l'autre et de l'autorité tend à disparaître. Il est primordial que les autorités et leurs représentants soient respectés par la population.

Je ne suis pas certain que l'ordonnance pénale reçue me fasse garder le respect de l'autorité, respect pourtant profondément ancré dans mon éducation (ayant effectué mon service militaire dans la Gendarmerie Nationale française).

Et ce, d'autant moins que vos agents verbalisateurs, lors du relevé de mon infraction, ont garé leur voiture en plein milieu du carrefour, fermée à clés, sans signes lumineux distinctifs permettant d'avertir de leur présence, et sans personne à bord.

Je compte sur vous pour reconsidérer l'ordonnance pénale susmentionnée, vous en remercie par avance et dans l'attente de vous lire, vous prie de croire, Messieurs, en mes sincères salutations.

Ainsi que les réponses adressées à M. Frédéric Tournier :

1) de M. Castelli, Président du Conseil municipal :

Concerne : ordonnance pénale no 43-2021-00094

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 février 2012 au sujet de l'affaire indiquée en référence.

Conformément à votre demande, cette correspondance et la réponse qui vous a été faite en date du 24 février 2012 par le service de police municipale de Thônex, seront lues aux membres du Conseil municipal lors de leur prochaine réunion, le mardi 20 mars 2012 à 20h.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



2) du service de la Police municipale du 24 février 2012 :

Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 4 février 2012 qui a retenu toute notre attention et nous vous informons qu'après administration des preuves, notre conclusion est le maintien de notre décision initiale.

En effet, le rapport de contravention indique que votre chien n'était pas tenu en laisse au moment des faits, ce que de surcroit vous ne niez pas.

Tenant compte des délais administratifs de traitement du dossier, nous vous accordons un délai supplémentaire au 9 mars 2012 pour vous acquitter de l'ordonnance pénale N° 43-2012-00094.

Néanmoins, nous avons pris note de vos doléances et nous ne manquerons pas d'effectuer des passages à l'avenir afin de limiter les différentes incivilités dans le quartier.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

3.2. Différentes correspondances de Mmes B. Reiter et H. Rosa concernant les Transports publics genevois - ligne de tram 16

11 février 2012 – courrier adressé à M. Philippe Decrey, Maire

Monsieur le Maire,

En janvier 2010 nous vous avons adressé des copies de notre correspondance avec les TPG concernant la suppression de la ligne de tram 16.

Sans doute avez-vous connaissance des nombreuses doléances adressées aux TPG depuis la mise en service de leur nouveau réseau de bus et trams. L'article (ci-inclus) paru dans la Tribune de Genève du 23 janvier dernier montre que la mairie de Carouge est intervenue auprès des TPG en faveur de la population pour le rétablissement de la liaison directe à Cornavin par la voie de tram.

Nous vous serions très reconnaissantes pour une intervention auprès des TPG et de la DGM pour le rétablissement de la ligne 16 de Moillesulaz à la gare Cornavin, donc la liaison originelle, et ceci jusqu'au moment de la mise en service du CEVA.

Une autre solution serait que la ligne de tram 12 fasse la boucle via la gare Cornavin quatre fois par heure, ce qui permettrait aux habitants des Trois-Chêne ainsi qu'aux Carougeois d'avoir de nouveau un accès sans transbordement à la gare Cornavin.

Nous saisissons l'occasion de vous demander des renseignements sur le projet du réaménagement de la place et douane de Moillesulaz en relation avec le rallongement de la ligne de tram 12. Etes-vous consulté par l'Etat à ce sujet afin de faire valoir les intérêts de notre commune? Vu les résultats TPG des technocrates et ingénieurs nous craignons une réalisation peu réaliste et peu pratique. Une consultation et la surveillance d ce projet nous paraissent très importantes.



En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en considération notre requête et nos observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Copies : Direction des TPG
DGM Direction générale de la Mobilité

15 février 2012 – courrier adressé M. Philippe Decrey, Maire

Monsieur le Maire,

Une nouvelle chasse l'autre. Le sujet de la suppression du tram 16 suscite aussi des réactions négatives dans les Trois-Chêne comme nous venons de l'apprendre dans la Tribune de Genève (TdG) du 13 février. Vous trouverez ci-joint l'article y relatif.

Nous sommes en effet surprises que la commune de Chêne-Bourg réagisse unilatéralement pour défendre le rétablissement de la ligne de tram 16. Une action conjointe des Trois-Chêne aurait certainement plus de poids auprès des autorités respectives. L'article dans la TdG mentionne entre autres que la modification du trajet proposée par Chêne-Bourg ferait s'écrouler le nouveau concept de lignes. Eh bien, qu'il s'écroule puisqu'il est mauvais !

Nous sommes certaines que notre Conseil d'Administration peut orchestrer une concertation entre les 3 Communes et agir de façon unanime auprès des TPG et du DGM. L'union fait la force !

En vous souhaitant bonne lecture nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Copies : Mairies de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries

1^{er} mars 2012 adressé à M. Castelli, Président du Conseil municipal

Concerne : Transport public, abolition du tram 6

Monsieur,

Nous nous référons à notre correspondance (sans suite) du mois de décembre dernier et nous permettons de vous soumettre différents articles parus dans la Tribune de Genève pendant le mois de février 2012.

C'est en effet avec stupéfaction que nous avons lu les interventions des communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries et sommes grandement en manque d'une réaction de notre commune. Nous apprécierons de savoir pourquoi Thônex n'est pas intervenu Les Trois-Chêne se sont-ils concertés ?

L'article du président de l'ATE, M. Thomas Wenger, paru ce jour dans la TdG, est d'une extrême importance et nous pensons que la proposition du réseau de trams à 5 lignes doit absolument être soutenue.

Dans la TdG du 27 février, Mme M. Künzler ose prétendre que les habitants des Trois-Chêne ont un accès facilité à la gare avec le (16) 12 jusqu'à Rive puis le 9 ou le 6.

Malheureusement, elle oublie que le transbordement de Rive jusqu'à l'arrêt Métropole, surtout avec des bagages ou pour les personnes de mobilité réduite, et ceci par temps de pluie, est loin d'être commode ! Ceci vaut naturellement aussi pour le transbordement à la place Bel-Air. A cela s'ajoute qu'il faut monter dans des véhicules TPG bondés !



Nous vous remercions par avance de vos informations relatives à notre commune et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

M. le Président informe que ces personnes ont reçu une réponse du Conseil administratif qui a transmis leurs courriers à la direction des TPG et est intervenu auprès du Conseil d'administration, ainsi qu'un courrier informant que ces lettres seront lues lors de la séance de ce soir.

- 3.3. A 23h. nous passerons au point 15 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Philippe Decrey, Maire

4.1.1. Bibliobus

En 2011 ce bus est venu 45 fois. La fréquentation a été de 1.822 personnes, 2.562 prêts d'ouvrages concernaient les adultes et 2.693 les enfants.

4.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

4.2.1. Sécurité municipale

M. Francisco Campelo a terminé son école et est venu renforcer nos effectifs. Il a été assermenté le 29 février 2012 et vous sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal.

L'ensemble des communes genevoises a mis en place une opération visant à recruter des candidats pour cette profession. Nous avons participé activement à cette campagne et nous vous ferons un retour à ce sujet lors d'une prochaine commission de la Sécurité.

D'autre part nous allons engager début avril une auxiliaire de sécurité qui répond à tous les critères de sélection et qui aura un cahier des charges adapté à ses compétences, notamment pour le contrôle du stationnement et de la signalisation. Elle remplira ses fonctions pendant 6 mois pour ensuite rejoindre le centre de formation afin de suivre les cours en vue de l'obtention du titre d'APM.

Le Conseil administratif a félicité Mme Nathalie Lacombe pour son engagement lors d'une opération « coup de poing » au chemin des Deux-Communes.

4.2.2. Piscine

Récemment un habitué de cet établissement a été victime d'un malaise dans le bassin et grâce à l'intervention immédiate de nos gardiens avec utilisation du défibrillateur, cette personne a pu être sortie d'affaire avant même l'arrivée des secours.

Ce geste a également donné lieu aux félicitations du Conseil administratif.



4.2.3. Course pédestre à travers le coteau de Bernex

Celle-ci aura lieu le 21 avril 2012 et nous comptons bien entendu sur la présence des Conseillers municipaux pour cette manifestation.

4.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

4.3.1. Ecoles

Il est prévu un regroupement de nos établissements scolaires pour la prochaine rentrée. L'école du Bois-Des-Arts et celle d'Adrien-Jeandin ont déjà été fusionnées cette année avec une seule directrice. Lors de la prochaine rentrée scolaire il n'y aura plus qu'une personne à la direction pour les écoles Marcelly et Pont-Bochet.

4.3.2. Finances

Les comptes 2011 sont en phase de clôture et nous pouvons vous informer que l'excédent de revenus oscillera entre CHF 1'500'000,- et CHF 1'600'000,-.

5. Rapport des commissions

La parole est passée aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

5.1. M. Alain Nicolet, Président de la commission des Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, rapport de la séance du 9 février 2012 :

1. Mise en place d'une structure d'échange entre la sphère privée et les institutions publiques (guichet d'entreprises)

Depuis 15 ans une ligne du budget de la commune soutient Genilem. Cette association encadre de jeunes entreprises et parraine celles qui ont du succès.

Pour optimiser l'aide aux entreprises thônésiennes, le Conseil administratif a confié à Sponsorize Sàrl la mission de faire un sondage, pour savoir comment aider les entreprises situées sur la commune.

M. Chiappero et M. de Winter du cabinet Sponsorize ont présenté à la commission les résultats du sondage et ont fait des propositions de concepts qui pourraient être mis en place à Thônex.

Sur 200 questionnaires envoyés aux entreprises thônésiennes, 60 réponses ont été enregistrées. Ce taux de participation de 30% est considéré comme excellent. L'idée du guichet a été accueillie très favorablement et le souhait a été exprimé de participer à des séances d'information et d'échanges.

Le concept proposé à la commission, serait de mettre sur pied un guichet social et économique stimulant ces activités, voire lancer une structure de financement privé pour les associations et clubs de Thônex, avec l'établissement d'un calendrier annuel.

En supplément, il pourrait être lancé avec les entreprises un Ecolabel et une Ecocarte pour stimuler la consommation locale.



Suite aux débats qui ont suivi, la commission dans un premier temps, ne désire pas entrer en matière pour un Ecolabel jugé trop complexe et privilégie plutôt l'idée du guichet social et économique.

A l'unanimité, la commission a donné mandat au Conseil administratif, d'effectuer une étude plus approfondie sur le sujet.

2. *Présentation de l'avant-projet de réalisation d'un funérarium au cimetière*
Il est à relever, que ce point a été repris deux jours après les débats du Conseil municipal du 7 février 2012.

M. Fortuna a présenté à la commission une analyse et un comparatif de ce qu'ont réalisé Carouge et plus récemment Versoix, ainsi que l'avant-projet du funérarium.

M. Fortuna a également développé, les diverses techniques de refroidissement.

Actuellement, dans la maisonnette du cimetière, se trouve un bureau pour préparer les ensevelissements et un vestiaire pour le personnel. Des sanitaires qui sont vétustes et pas adaptés pour les handicapés. Il y a un petit dépôt pour le matériel, une fontaine et station de lavage.

L'emprise future du projet thônésien, proche du système de Versoix, est présentée avec deux salles et un dépôt/bureau pour le service des espaces-verts, un hall d'accueil, une partie technique et des sanitaires accessibles depuis l'extérieur.

Il serait possible d'aménager un jour zénithal. Le toit pourrait être végétalisé.

Surface et coût de ce projet :

Bâtiment de 110m² pour une hauteur de 4m. Le cube a été calculé à CHF 900,- et le coût du bâtiment est estimé sommairement à CHF 600'000,- entre l'installation technique, les raccordements et l'abattage de deux pins, on arriverait à environ CHF 750'000,-.

Suite aux discussions qui ont suivi, diverses idées ont été émises par les commissaires sur le projet. La commission a réitéré la demande au Conseil administratif de contacter les communes voisines pour une éventuelle participation financière.

Le Conseil administratif s'est engagé à faire les démarches, tout en précisant que ce projet concerne en priorité la commune de Thônex, avec possibilité d'ouverture aux communes voisines. Il convient de relever, que ce projet ne peut pas s'identifier au concept intercommunal du stade des Trois-Chêne. Donc, les négociations seront difficiles.

Dans le cadre de l'embellissement du cimetière de Thônex, il a été proposé par la commission, de bitumer le chemin, de l'entrée jusqu'au columbarium, ainsi que l'allée centrale.

M. Detruche a répondu qu'il sait que l'accès est difficile pour les gens à mobilité réduite. L'idée n'est pas de tout bétonner, mais on peut étudier un autre revêtement, le chiffrer et le présenter à la commission des Finances.

A l'unanimité, la commission a avalisé l'étude.

Il y a eu quelques divers et la séance a été levée à 20h28.



5.2. M. Ashwani Singh, Président de la commission des Travaux & Bâtiments rapport de la séance du 21 février 2012 :

La commission s'est réunie en présence de MM. Claude Détruche, Conseiller administratif, François Fortuna, Secrétaire général adjoint technique, Victor de Oliveira, nouveau collaborateur du service technique et Eric Säuberli du bureau CSD, ce dernier ayant été mandaté par les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Vandoeuvres et Thônex pour établir le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Le premier point à l'ordre du jour était une présentation détaillée par M. Säuberli concernant les étapes du PGEE déjà réalisées, à savoir l'état des lieux et le concept d'évacuation avec différentes variantes, ainsi que celle, encore à réaliser, de la phase de mise en œuvre. Les commissaires ont tout particulièrement retenu le chiffre de CHF 43 millions, première estimation globale du coût d'une remise à neuf de l'ensemble des canalisations. Une estimation plus précise avec une proposition de planification des travaux sera disponible en automne, tenant compte entre autres de la capacité financière des communes concernées.

Une riche discussion s'est ensuite engagée, portant notamment sur les zones inondables, les nappes phréatiques, les travaux du CEVA, l'urbanisation des Communaux d'Ambilly, le calendrier des travaux et la part des coûts à la charge respectivement du canton et de la commune.

Après avoir remercié et libéré M. Säuberli, nous avons abordé la deuxième partie de la séance, consacrée aux divers. Parmi les différents points évoqués, un commissaire a souhaité connaître le calendrier des différents travaux prévus ces cinq prochaines années pour la réalisation de bâtiments et d'infrastructures à la charge de la commune. Ce souhait étant largement partagé par d'autres commissaires, le Président a demandé si le service technique pourrait nous préparer une vue d'ensemble des grands travaux figurant déjà dans le budget des investissements ou susceptibles d'y figurer prochainement. M. Détruche a accepté d'y répondre lors d'une prochaine séance, tout en relevant que certains projets manquent encore de précisions.

Enfin comme il s'agissait de la première séance de la commission pour la législature en cours, nous n'avions pas de procès-verbal à approuver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h.02.

5.3. Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, rapport de la séance du 23 février 2012 :

1. Fondation Images et Société

La commission Ecoles et Jeunesse a reçu et auditionné Mme Sumi remplaçant Mme Saro, excusée, responsable de la Fondation Image et Société qui lutte pour la prévention chez les jeunes notamment de l'alcool et du tabac, et travaille aussi sur l'estime de soi.

M. Uehlinger a rencontré Mme Saro pour voir ce que la commune pourrait proposer concernant ces thèmes très importants que sont l'alcool et la fumée auprès des jeunes, envisagerait de proposer des ateliers pour les classes de 7^{ème} et 8^{ème} et d'organiser, dans un cadre plus large, des ateliers pour tous. La commune a contacté la fondation qui pourrait offrir plusieurs approches, certaines même gratuitement, des fonds étant mis à leur disposition.



Mme Sumi présente la fondation, cette dernière se préoccupe des images véhiculées par les médias, la télévision, internet, etc., pense que les jeunes restent prisonniers de ces messages. La fondation essaye de donner des clés afin de prendre du recul. Mme Saro, responsable de cette fondation, est une artiste qui, avec sa sensibilité, anime depuis un certain temps déjà des ateliers auprès des écoles, cycles, etc., et, plus récemment, auprès des seniors concernant la violence. Le travail se fait de manière spontanée, tout le monde peut s'exprimer.

M. Uehlinger précise que les problèmes existent et que cela vaut la peine d'en parler à toute la population. Propose un tout ménage et de mettre en place des activités suivant l'intérêt manifesté, éventuellement dans le cadre d'Agenda 21.

Mme Sumi précise que l'atelier alcool et tabac est gratuit. A organiser avant l'été afin de pouvoir profiter des fonds à disposition. Les ateliers traitant de l'image de soi ne sont pas financés, pour une journée à mettre en place, selon les souhaits de la commune, il faudrait compter CHF 1'200,- plus CHF 500,- si un débat est souhaité.

Mme Sumi responsable des peines alternatives nous informe que 85% des jeunes de cette population à risque sont des garçons et 15% des filles, 25% ont consommé de l'alcool et 18% des stupéfiants au moment des faits. Il faut trouver des solutions afin d'aider les jeunes, parfois même des enfants et de tous les milieux, moyenne d'âge 16 ans. Explique qu'elle cherche à développer les lieux de placement soit dans des EMS ou dans des collectivités publiques, plusieurs communes ont joué le jeu, espère trouver des places à Thônex.

La Présidente remercie Mme Sumi pour ses explications et la libère.

Elle propose lors du vote d'intégrer ces ateliers dans Agenda 21 Proposition acceptée à l'unanimité.

2. Centre de Loisirs et de Rencontres de Thônex

La commission Ecoles et Jeunesse a également reçu et auditionné les membres du comité du Centre de Loisirs de Thônex afin que les nouveaux élus puissent poser des questions sur le fonctionnement de ce dernier.

Mme Hyde informe que le rapport 2010 est disponible, celui de 2011 sera présenté à l'Assemblée générale le 26 mars, à 19h.30. Tout le monde est invité et les locaux pourront être visités par ceux qui le désireraient.

M. Rouget indique que le rapport évoque un peu tout ce qui a été fait, la plaquette le semestre en cours et un 3^{ème} document concerne un projet associatif. Les lignes directrices du Centre ont été révisées cette année.

Il explique pour les Conseillers municipaux n'ayant pas eu l'occasion de les visiter la disposition et l'utilisation des locaux et du Centre et informe que la salle polyvalente est mise à disposition pour les anniversaires au prix modique de CHF 40,-. Afin de rendre les cours accessibles à un maximum de personnes la tarification est adaptée à la déclaration fiscale.

Le comité est composé de 9 membres bénévoles et de M. Decrey, Maire ; il se réunit une fois par mois. Les commissions, parfois avec les animateurs, se réunissent plus souvent. L'entente est bonne et le contact avec la commune excellent. Envisage de changer le nom du Centre car beaucoup de personnes le confondent avec le centre commercial. Pourrait opter pour « Maison de quartier » et changer le logo. Une proposition sera présentée à la commune.



M. Uehlinger a salué le travail du Centre et, notamment, les centres aérés. Les enfants sont enthousiastes et veulent y retourner.

Le comité réfléchit comment mieux se rapprocher de certains quartiers étant donné l'implantation excentrée du Centre. Les animateurs vont chercher les jeunes dans les quartiers afin de leur faire connaître le lieu.

Le Centre est très strict concernant les boissons alcoolisées, la fumette et le langage, les animateurs ont parfois l'impression que cela fait fuir les gens. Lors des concerts, le Centre ferme plus tard et la situation n'est pas facile à gérer certains jeunes pouvant rentrer chez eux à n'importe quelle heure.

Mme Hyde informe que le Centre fêtera prochainement ses 25 ans d'existence. La Présidente remercie les invités et les libère.

3. Projet de signalétique pour les écoles
Ce point sera évoqué lors du point 8 de l'ordre du jour du Conseil municipal.
4. Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2011
Ce dernier a été approuvé à l'unanimité.
5. Divers
M. Uehlinger a signalé le problème de transit devant les écoles (vitesse excessive), Chêne-Bourg a installé des crayons géants à proximité des écoles, il faut compter € 800,- par crayon et CHF 300,- pour la pose, les Conseil municipal ne sont pas particulièrement favorables aux crayons trouvant qu'il y a déjà assez de panneaux.

Les divers étant épuisés la séance a été levée à 20h30.

5.4. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, rapport de la séance du 13 mars 2012 :

1. Association Hôpiclowns
Suite à l'audition de l'association Hôpiclowns la commission a décidé d'attribuer en plus des CHF 4'500,- déjà versés un supplément de CHF 1'000,- ce qui porte la subvention totale à CHF 5'500,-. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
2. Fondation Cap Loisirs
La commission a décidé de ne pas attribuer de montant supplémentaire à cette association.
Pour votre information il reste CHF 2'000,- à disposition de la commission Sociale qu'elle a autorité à attribuer.

Arrivée de M. Romain de Sainte-Marie, Conseiller municipal.

6. Pétition

Déposée par le « PLR les libéraux-radicaux de Thônex » ayant comme intitulé : « *Faisons sauter les bouchons à Thônex* ». Discussion. Vote. (RM-12-01)

M. le Président donne lecture du texte de la pétition :

*Vu la Loi sur l'exercice du droit de pétition du 14 septembre 1979,
les soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Thônex :*

Demandent au Conseil administratif de la commune de Thônex d'intervenir instamment auprès des autorités cantonales, notamment auprès de la Direction générale de la mobilité (DGM), et d'utiliser tous les moyens à sa disposition, y compris des voies de



droit, afin que soient réalisés, dans les meilleurs délais, les différents aménagements indispensables à la fluidification de l'axe de circulation prioritaire entre le Nord et le Sud de la commune, constitué de la route de Jussy, de la rue François-Jacquier et de l'avenue de Thônex et, par là même, délester les avenues Tronchet et Adrien-Jeandin. Ces aménagements doivent notamment comprendre :

- un passage sous-route, sous la rue de Genève, reliant la rue François-Jacquier et l'avenue de Thônex, pour lequel les plans existent depuis fort longtemps ;
- un réaménagement du carrefour entre l'avenue de Thônex, la route de Sous-Moulin et le Hameau de Fossard;
- un réaménagement du carrefour entre l'avenue Tronchet et la route de Jussy.

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation et des Transports : le Conseil administratif a pris connaissance de cette pétition et vous informe que certains points soulevés par celle-ci font déjà l'objet de discussions avec les services de l'Etat.

Le réaménagement du carrefour entre l'avenue Tronchet et la route de Jussy fait l'objet d'une demande d'autorisation et une présentation sera faite lors d'une prochaine commission de la Circulation.

Nous sommes également en train d'étudier la partie allant du giratoire dit : « de l'os » (carrefour de Pierre-à-Bochet) à Mon-Ideé avec un redimensionnement des voies de circulation avec la mise en site propre du bus ceci sans expropriation de terrain.

L'avenue de Thônex doit également être élargie ; ceci est prévu dans le cadre des PLQ – Clair-Val et Miribel, touchant ce secteur.

Dans le cadre du projet CEVA un agrandissement de la rue François-Jacquier est prévu. Un gros point d'interrogation reste ouvert concernant un passage souterrain à la rue de Genève. Sachez que le Conseil administratif de Thônex y est favorable mais ce n'est pas le cas de celui de Chêne-Bourg.

Pour ce qui est de la route de Sous-Moulin, le Canton est en train de revoir la problématique liée au pont car aujourd'hui celui-ci ne peut plus supporter les charges qui lui sont imposées. L'Etat nous ayant consultés nous avons profité de faire part de nos remarques notamment pour la création d'une piste cyclable et d'aménagements devant le Centre Sportif Sous-Moulin. Nous restons dans l'attente d'une décision du DCTI.

Le carrefour du Hameau de Fossard est en suspens ; il est régulé par des feux, ce qui n'est pas satisfaisant mais la mise en place d'un giratoire empiète sur des propriétés privées et il faudrait négocier afin d'obtenir des entrées.

Après un bref rappel des procédures pour le traitement des pétitions M. le Président informe que le Bureau a décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour raison de compétence et étant donné que des projets sont déjà en cours d'élaboration.

La discussion est ouverte :



M. Knörr, Conseiller municipal fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Lorsque nous avons pris connaissance de cette pétition, le groupe UDC s'est demandé quelles étaient les motivations des auteurs. S'agissait-il vraiment d'une initiative marquant la volonté de trouver une solution ? Ou alors comme semblait l'indiquer une certaine « collision » dans les dates, une façon d'appâter le chaland afin d'éviter la désertification des stands. En quelque sorte une braderie, une liquidation avant cessation d'activité.

La manœuvre est habile mais la présence dans l'exposé d'arguments fondés et étayés ont fini par nous convaincre de la pertinence de cette démarche.

Le groupe UDC suivra la recommandation du bureau et demande le renvoi au Conseil administratif.

M. Dupraz : je ne reviendrai pas sur les demandes faites et les explications données par M. le Maire car cela fait me demander si cette pétition est vraiment utile. Une remarque sur les bouchons qui gênent les automobilistes et les habitants de notre Commune, à quoi sont-ils dû ces bouchons ? A la prolifération des voitures ! Il y a beaucoup de voitures qui se gênent elles-mêmes. La solution d'élargir les routes, de construire des tunnels ne fera qu'attirer de nouveaux véhicules, on ferait mieux d'inciter les gens à moins utiliser ce moyen de transport et de les inciter à utiliser des vélos.

Ceci dit eu égard aux 349 pétitionnaires nous ne voyons pas d'inconvénient de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Gautier : je vous suggère de prendre le tram pour aller à Rive et de rester un moment sur ce carrefour aux heures de pointe et vous constaterez ce ne sont pas les voitures qui bloquent le trafic mais les trams et les bus qui se bloquent entre eux cela est édifiant !

M. Singh : il ne s'agit pas de Rive et du centre ville mais l'axe qui va de Puplinge à Carouge en passant par le plateau de Vessy en traversant la commune de Thônex dans toute sa longueur. C'est cet axe qui pose problème et qui n'est pas desservi par les transports publics et cet axe qui ne va pas être emprunté par les cyclistes se rendant au travail.

- M. Decrey : si nous voulons que les personnes utilisent les transports publics il faut que ceux-ci puissent circuler. A ce jour une personne prenant le bus à Puplinge met 45 minutes pour se rendre à la rue de Genève aux heures de pointe. Notre volonté est de créer un maximum de site propre pour les bus afin que ceux-ci puissent circuler et être efficaces.

Au vote :

- *La proposition du Bureau de renvoyer de la pétition au Conseil administratif est acceptée par 22 voix « pour » et 4 abstentions.*



7. Préavis sur le projet de Plan localisé de quartier N°29829-537 situé au chemin de Miribel. Discussion. Vote. (DA-12-04).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments ce plan a été élaboré par l'Etat de Genève. Selon la procédure ce plan était à l'enquête publique jusqu'au 2 janvier et le DCTI nous a informés par courrier du 7 mars 2012 que nous avons 45 jours pour émettre notre préavis sur ce projet.

Ce plan localisé de quartier est tout à fait conforme à ce que l'on peut attendre dans une zone de développement 4A. Il est également en parfaite complémentarité avec le PLQ de Clair-Val que la Fondation pour le logement a développé.

Cette enquête a donné lieu à trois remarques dont celle de la commune de Chêne-Bourg qui demandait de prévoir l'élargissement de l'avenue de Thônex ce qui a été accepté par l'Etat de Genève. Il y a également eu une remarque d'un membre du Conseil municipal et de la Fondation communale pour le logement qui avait constaté un certain cafouillage dans les droits à bâtir entre les deux PLQ. L'Etat s'est engagé à rétablir cette situation et la dernière remarque émanait d'un privé qui mettait en cause l'égalité de traitement par rapport au positionnement de sa propriété alors que cette personne savait très bien qu'elle avait acheté en zone de développement 4A.

La discussion est ouverte :

M. Gautier, Conseiller municipal fait la déclaration suivante pour le groupe PLR :

Ce plan localisé de quartier est situé sur l'avenue de Thônex, entre le bâtiment de la MIGROS et le projet immobilier de Clair-Val de la Fondation pour le logement de la Commune de Thônex.

Il prévoit la cession au domaine public d'une bande de terrain pour permettre l'élargissement de l'avenue, ce qui va dans le sens de la pétition précitée. L'orientation prévue des deux immeubles permettra de limiter les nuisances sonores et d'avoir un ensoleillement favorable.

Ce plan a été élaboré par l'Etat, ce qui a évité des frais à la Fondation, laquelle, au fur et à mesure des occasions, se portera acquéreur des villas qui s'y trouvent.

Pour information, la Fondation vient de lancer un concours d'architecture pour le projet Clair-Val, lequel pourra comprendre jusqu'à une centaine de logements.

Les Libéraux-Radicaux préavisent favorablement ce projet qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique communale en matière de logement.

M. Noël : j'interviens au nom des groupes Vivre à Thônex, les Verts et les Socialistes :

Nous avons pris connaissance du projet de PLQ du chemin de Miribel qui s'inscrit dans le cadre des projets développés par le plan directeur cantonal 2030 et par le plan directeur communal, fiche de coordination 2 page 166-167 qui décrit l'ensemble.



Nous restons donc dans la continuité pour les projets d'urbanisation et la densification du centre de la commune. Nous restons donc dans la dynamique qui consiste à construire dans le canton et les communes afin d'essayer de réduire le problème du logement à Genève.

Nous donnons donc un préavis favorable à ce projet.

Nous profitons de cet objet pour rappeler à notre Conseil notre responsabilité et notre engagement en matière d'urbanisme et d'environnement car lors de notre séance du 15 novembre dernier nous avons accepté une motion intitulée : « *Pour favoriser un urbanisme harmonieux à Thônex* ». Il serait donc très souhaitable que l'on puisse se mettre au travail afin de définir les axes prioritaires tels que demandés lors du vote de ce texte. Ceci afin de pouvoir les appliquer aux projets d'urbanisation qui vont voir le jour ceci de manière harmonieuse.

La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan localisé de quartier N°29829-537 situé au chemin de Miribel présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information,
- Attendu que l'enquête publique N°1756 relative au plan localisé de quartier s'est terminée le 2 janvier 2012,
- Attendu que la direction générale du Département des constructions et des technologies de l'information, par courrier du 7 mars 2012, nous informe qu'en vertu de l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement, le Conseil municipal peut, dès lors, émettre son préavis sur ce projet

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. De préavis favorablement au projet de plan localisé de quartier N°29829-537 situé au chemin de Miribel.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 26 voix « pour » soit à l'unanimité*

8. Demande d'un crédit de CHF 30'000,- pour la création de panneaux signalétiques pour les écoles. Discussion. Vote. (DA-12-05)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Ecoles & Jeunesse : la commission a accepté ce projet avec quelques recommandations concernant l'unité visuelle et les délais de réalisation. Les possibilités d'intervention données à nos APM ont également été évoquées concernant des éventuels débordements qui pourraient se produire.



L'exposé des motifs établi par le service technique donne tous les renseignements utiles à ce projet et nous avons choisi un visuel qui est celui actuellement utilisé pour les signalétiques de notre commune. En ce qui concerne les délais de livraison il faut compter 4 à 6 semaines après la commande.

Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, donne lecture du rapport de la séance du 23 février 2012 :

Le point 3 de l'ordre du jour de la commission des écoles proposait un projet d'une signalétique pour les écoles, avec un préavis pour une demande de crédit de CHF 30'000,-.

M. Uehlinger a signalé que nous sommes confrontés à des problèmes et des tensions avec les riverains de deux écoles, Adrien-Jeandin et Bois-Des-Arts, surtout après 22h. La commune souhaite donc poser des panneaux demandant de respecter le citoyen.

Certain Conseillers municipaux se demandent si ces panneaux auront une portée juridique. Il est répondu qu'apparemment une loi autoriserait de verbaliser mais, toutefois, pas sur le domaine privé non communal.

Une autre question a été posée à savoir est-ce que cela va servir à quelque chose car on voit des panneaux partout et le comportement des citoyens ne change pas pour autant.

Les panneaux seraient posés si possible avant l'été aux quatre points d'entrée des écoles et à d'autres endroits pour signaler qu'on est dans une zone publique à respecter. M. Uehlinger a travaillé l'idée avec M. Moynat qui estime que cela légitimerait son intervention car aujourd'hui l'espace public n'est plus respecté.

Si cela se fait, Thônex pourrait aller plus loin et envisager de suivre l'exemple de la Ville de Lancy qui a mis un totem mesurant 2.85m de haut, ressemblant à celui des arrêts de bus, où les informations peuvent être enlevées ou ajoutées, coût CHF 4'000,-.

La Présidente propose au vote le crédit de CHF 30'000,-

Au vote :

- *La proposition est acceptée par 6 « oui » et 2 abstentions.*

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Junet : les groupes socialistes et VI-VE voteront ce crédit. Ces panneaux sont certainement utiles, favorisent le respect des lieux et des gens et peuvent avoir un effet préventif ainsi qu'une portée juridique en cas de violation de domicile. Ils aideront clairement les APM à mieux faire leur travail. Il s'agit donc d'une mesure intéressante et nécessaire pour améliorer la qualité de vie des communiens, ce qui constitue clairement un objectif pour nos groupes respectifs.



Cela dit en passant ce projet révèle les limites des caméras de surveillance placées il y a deux ans à l'école Adrien-Jeandin et dont le niveau d'efficacité réelle n'apparaît pas très élevé.

Nous sommes étonnés que l'école du Pont-Bochet n'est pas concernée par ce projet y a-t-il une explication à cela ?

- M. Uehlinger : je ne veux pas créer des problèmes avant qu'ils n'existent : pour l'instant, nous n'avons pas de problème d'incivilité aux abords de l'école du Pont-Bochet. Si cela devait arriver je le ferais dans le futur.

Mme Jaquet : ces totems permettront-ils des actualisations d'informations ?

- M. Uehlinger : oui cela est envisageable.

M. Knörr, Conseiller municipal fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Ce crédit n'est rien d'autre que le constat d'un échec. En effet, nous allons dépenser CHF 30'000,- pour rappeler à des malotrus les règles élémentaires de la vie en collectivité. Règles que de toute façon ils ne respecteront pas. C'est bien là la preuve de l'état de déliquescence de notre société.

Notre groupe tient à vous rappeler que la présence d'un panneau tous les dix mètres n'est pas nécessaire pour signifier une interdiction, car « nul n'est censé ignorer la loi » et si le coupable n'a pas l'âge de raison c'est à son représentant légal, ses géniteurs, de l'éduquer ou d'assumer les conséquences.

A l'énoncé de ce principe, nous percevons déjà sur notre gauche, quelques remous. Et bien justement tournons-nous vers la gauche. Vous êtes partiellement responsables de cette déliquescence. Votre obstination à faire passer des incivilités, des infractions, voire des délits pour de la liberté individuelle ou de la liberté d'expression vous désigne comme coupable.

Systématiquement vous étiquetez, facho ou raciste, le citoyen qui veut simplement dormir en paix.

Vous stigmatisez et lynchez médiatiquement tous les représentants de la loi qui tentent d'endiguer la déferlante donnant ainsi un blanc-seing aux trublions. Si au lieu de cela vous pouviez rappeler à tous ces groupuscules que vous nourrissez à la béquie que la tolérance et le respect s'appliquent dans les deux sens.

Notre groupe ne pense pas que l'installation de ces panneaux aura un impact quelconque sur les incivilités ni qu'à terme ils facilitent les interventions des APM.

Le groupe UDC votera toutefois favorablement cette demande de crédit qui ne manquera pas de réjouir plus particulièrement le PDC puisque en son temps ce groupe avait déposé une motion demandant l'installation de panneaux réservés aux taggers et grapheurs. A n'en pas douter c'est l'avenir qui attend ces divers aménagements.

M. Forte : si l'on pouvait, autour de cette table, éviter d'utiliser des termes qui nous ramènent dans d'autres temps et qui sont totalement déplacés. Je préférerais...



M. de Sainte-Marie : ces propos ne peuvent que me faire réagir, car ces panneaux vont justement dans le bon sens soit la prévention avant la répression. J'invite M. Knörr ainsi que son groupe à davantage réfléchir à des projets culturels pour que les jeunes puissent s'occuper le soir. Vous aurez d'ailleurs l'occasion d'en parler au point suivant car je trouve que ce qui vient d'être dit est insultant pour la gauche.

M. Knörr : je présente mes excuses à M. Forte et je demande à M. de Sainte-Marie quel parti veut aller actuellement au Tribunal Fédéral pour lutter contre les décisions populaires qui visent à prévenir les actes d'incivilités ?

M. de Sainte-Marie : nous aurons l'occasion d'en parler sereinement autour d'un verre car je n'ai pas l'intention de prendre en otage ce Conseil sur ce sujet !

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les riverains se plaignent de plus en plus de problèmes liés à l'utilisation des préaux hors des heures scolaires,
- Attendu qu'il conviendrait de mettre une signalétique rappelant les règles à respecter pour la tranquillité des riverains,
- Vu l'exposé des motifs établi par le service de sécurité municipale
- Vu le préavis favorable de la commission des Ecoles & Jeunesse du 23 février 2012,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 30'000,- en vue d'installer des panneaux signalétiques rappelant les règles à respecter aux abords des écoles du Bois-Des-Arts, de Marcelly et d'Adrien-Jeandin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 30'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2017.

Au vote :

- *La demande de crédit est acceptée par 25 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*



9. Garantie financière pour le déficit d'une saison culturelle. Discussion. Vote.
(DA-12-06)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances : afin de gommer nos erreurs du passé le Conseil administratif a décidé qu'il était plus judicieux de faire voter un déficit budgétaire au préalable de toutes décisions culturelles, ceci afin d'éviter des passages obligés auprès des deux commissions concernées.

Avec mon collègue M. Philippe Decrey, nous avons donc estimé les besoins nécessaires pour la mise place d'une saison culturelle et avons émis le souhait de faire valider cette demande à la commission des Finances avant celle de la Culture afin que les débats soient plus sereins.

Il s'agit là de CHF 250'000,- pour une année civile dont la culture dite « showbiz » a déjà obtenu l'approbation de la commission de la Culture selon le concept proposé par la société OPUS ONE. Cette société absorbera CHF 127'000,- pour l'organisation de spectacles et CHF 25'000,- pour la location de la salle. De ce fait, il reste CHF 100'000,- pour la culture de proximité qui se concrétisera par l'engagement à temps partiel d'une personne dont la fonction « Culture » et qui donnera également un coup de main à M. Decrey dans l'organisation de manifestations communales déjà connues.

- M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Culture, Loisirs & Jumelage : je n'ai rien à ajouter mon collègue vous a tout expliqué et nous sommes prêts à répondre à vos questions.

La discussion est ouverte :

M. Haldimann fait la déclaration suivante au nom des groupes Socialistes et Vivre à Thônex et les Verts :

Ces trois groupes unis au nom de la cause de la Culture ne peuvent que chaleureusement recommander l'adoption de cette proposition qui est le fruit d'un travail assez remarquable en commission autour de la proposition OPUS ONE, bravo M. Decrey c'était une excellente idée.

Le deuxième point clé, celui de la professionnalisation au niveau de la commune par l'engagement, en contrat de droit privé, d'un attaché culturel va dans ce sens avec une vue assez élargie de cette brochette d'activités culturelles proposées soit par la commune, le comité des fêtes ou la commission culturelle.

Nous ne pouvons que recommander l'adoption de cette garantie de déficit qui est gage d'un renouveau culturel pour notre commune.

M. Arpidone, Conseiller municipal du groupe PDC, fait la déclaration suivante :

C'est avec un immense plaisir et avec soulagement que le groupe PDC votera ce soir cette « garantie financière pour le déficit d'une saison culturelle », appellation peu évocatrice de ce sur quoi nous devons en réalité nous prononcer.



Combien de séances ? Combien de débats houleux ? Combien de palabres préalables auront été nécessaires afin de déterminer ne serait-ce qu'une définition commune du mot « Culture » ?

Ce soir, c'est bien un consensus politique qu'il s'agit d'approuver. Nous appelons de nos vœux que ce cas fasse « jurisprudence » et que des thèmes, comme celui des pompiers (au hasard) puissent également trouver des solutions intelligentes et acceptables par tous, dans une vision d'apaisement et de constructivisme politique.

Les informations que nous avons obtenues en commissions nous font penser que notre Salle des fêtes résonnera des spectacles qui ont fait sa notoriété pendant de nombreuses années et contribuera au fait que notre Commune ne soit pas qu'une cité-dortoir comme certains esprits chagrins tentent d'affirmer.

Enfin, nous terminerons par de vifs remerciements tant au Conseiller administratif en charge de la culture qui n'a pas compté ses heures passées sur ce dossier, qu'à l'ancien mandataire qui, malgré tout, a fait un excellent travail de fond, ce qui nous a été confirmé par les futurs repreneurs auditionnés en commission.

Nous vous recommandons donc d'approuver cette délibération.

Mme Jaquet fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Afin de laisser le moins longtemps possible la salle des fêtes vacante et de profiter de sa renommée acquise par le TAS, nous approuvons le concept proposé par la société OPUS ONE pour l'organisation de 10 concerts et spectacles dits « showbiz » par année.

Par contre, si nous sommes d'accord qu'il est maintenant nécessaire d'engager un attaché culturel à Thônex, nous souhaitons cependant moduler son mandat.

Nous estimons que pour l'organisation de 10 spectacles de proximité, c'est-à-dire, contacter des associations communales ou régionales, et organiser avec elles des manifestations dans notre commune, un 30% de temps de travail est largement suffisant. Cela correspond à 600 heures annuelles, donc 60 heures par manifestation.

En ce qui concerne le poste d'aide à l'organisation des manifestations existantes ou futures, un 50% est logique, nous estimons que cela correspond à 1.000 heures de travail annuelles. Cette partie de poste devra être votée au prochain Conseil Municipal, vu qu'il n'entre pas dans la garantie de déficit de CHF 250'000,- votée par la commission des Finances du 10 janvier 2012 pour l'organisation d'une saison Culturelle

Vu notre position, nous désirons amender le 4^{ème} paragraphe des attendus comme suit :

- Attendu que dans ses séances du 17 janvier 2012 et 28 février 2012 la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage a accepté le concept proposé par la société OPUS ONE pour l'organisation de 10 concerts ou spectacles à la salle des fêtes, ainsi que l'engagement d'un(e) attaché(e) culturel(le) chargé(e) d'organiser des spectacles de proximité, poste équivalent à un 30% (600 heures annuelles) et d'apporter son aide à l'organisation des manifestations existantes et futures, poste équivalent à un 50% (1.000 heures annuelles), poste à voter au prochain Conseil Municipal, vu qu'il n'entre pas dans l'enveloppe de CHF 250'000,-.

Le groupe PLR votera la garantie de déficit annuel de CHF 250'000,-.

- M. Decrey : vous faites des calculs, 50%, 30%. Je pense que vous avez eu l'occasion d'aller voir le cahier des charges de la personne qui va être engagée et on peut constater que l'on va lui demander pas mal de tâches.



Si vous arrivez à calculer le temps qu'il faut pour mettre en place 10 spectacles de proximité, sachant que cette personne devra s'occuper de la totalité de l'organisation et pas uniquement se contenter de trouver des artistes, je crois que vous ne vous rendez pas compte du travail que cela représente. Il fallait peut-être à l'époque vous rendre dans les locaux du TAS pour constater ce que représente l'organisation d'un spectacle. Vous êtes un peu loin de la réalité. Si l'on veut que tout soit bien organisé, comme cela a toujours été le cas à Thônex, un poste à 100% est nécessaire.

Mme Jaquet : il ne faut pas mélanger les deux postes car la commission des Finances a accordé un déficit de CHF 250'000,- pour la saison culturelle, qui comprend 10 spectacles de showbiz et 10 spectacles de proximité. Il n'y a absolument aucun problème que cette personne s'occupe d'autres manifestations déjà existantes tant au sein de la commune qu'au Comité des fêtes mais nous restons persuadés que 60 heures pour l'organisation d'un spectacle de proximité c'est trop et estimons que 30% suffit amplement.

- M. Uehlinger : afin de ne pas « plomber » la rubrique culturelle il serait bon de scinder le poste culture de proximité des autres activités que pourrait déployer le délégué culturel, ceci pour une raison de transparence. En étant formel il conviendra donc de faire un vote à ce sujet lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

M. Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC fait la déclaration suivante :

Le groupe UDC votera favorablement ces garanties de crédit soit les CHF 125'000,- pour 2012 et les CHF 250'000,- pour chaque année à venir.

Nous profitons de la parole qui nous est donnée pour remercier notre grand argentier M. Uehlinger, Conseiller administratif. Son initiative a le mérite de faire table rase du passé ce qui n'est malheureusement pas le cas de la suite.

En effet, ces garanties sont destinées à une politique culturelle qui reprend tous les travers précédents. Nous commettons les mêmes erreurs qu'en 2005 : peu de concertation, pas de concours de concurrence et surtout, une précipitation qui fait peur. Elle laisse à penser que la culture n'est pas considérée comme un atout pour la société mais bien un « machin » dont il faut « en être pour exister ».

Se précipiter sous le fallacieux prétexte qu'un désert culturel se dessine à Thônex c'est faire peu de cas de toutes celles et ceux qui actuellement œuvrent dans l'ombre. La culture ce n'est pas le rayonnement de Thônex un prétexte qui laisse nos habitants totalement indifférents. Les Thônésiennes et Thônésiens s'intéressent eux à la proximité, la qualité, la diversité.

Pour conclure, nous voulons vous faire part de nos craintes. Nous avons été obligé de passer par une AIMP. Elle a été un échec. Cela nous autorise toutefois à poursuivre en utilisant la procédure dite du contrat de gré à gré, mais à la condition expresse que nous restions dans le carcan du cahier de charge de l'AIMP dont nous devons respecter les grandes lignes qui sont :

- 1) La culture ne doit pas être municipalisée.
- 2) C'est les mêmes prestataires de service qui doivent réaliser la culture spectacle et la culture de proximité.

Afin d'éviter d'éventuelles foudres juridiques, ces conditions seront-elles remplies.



M. Forte : il a été dit tout à l'heure qu'un travail de consensus a été fait sur ce sujet, c'est dire que les choses n'ont pas été précipitées car l'ensemble des groupes politiques des plus critiques au plus favorables ont trouvé autour de la table une solution qui pouvait satisfaire le plus grand nombre.

Le PDC ne pourra pas suivre la proposition d'amendement du groupe PLR, car nous estimons que le Conseil administratif a procédé à l'évaluation des besoins qui aboutit à un poste à 100%. Nous avons donc entière confiance en notre Conseil administratif et allons le suivre dans la proposition d'engager une personne à temps complet.

M. de Sainte-Marie : je suis assez étonné par l'amendement proposé par le PLR, car pour moi ce poste à 100% me paraît bien faible au vu de la tâche de travail qui s'annonce et qui fait partie de l'ensemble de l'activité culturelle dont il a été question en commission et qui fait suite à un vrai consensus comme l'a reporté M. Forte. Il y a un travail de tous les partis présents, chacun y a mis du sien. Nous avons, nous-mêmes, concédé le fait que ce poste soit de droit privé. Je ne comprends d'autant plus pas la proposition du PLR de vouloir définir le cahier des charges de ce poste alors que la tâche en revient légalement au Conseil administratif. Ceci est un reflet de la coordination autour d'une politique de showbiz et de proximité avec un cahier des charges particulièrement élargi. Fragmenter ce type de poste est faire un grand pas en arrière sur une politique culturelle qui mise sur le rayonnement de Thônex et également au bien-être des Thônésiennes et Thônésiens avec les associations culturelles que nous connaissons.

- M. Decrey : je suis surpris de ce qui se passe ce soir car nous avons trouvé une belle unanimité en commission de la Culture et ce soir le PLR, qui ne s'est pas exprimé en commission de la Culture, vient demander un poste à 30% concernant la culture de proximité. Je trouve cela un peu saumâtre et décevant.

Pour répondre à M. Knörr nous avons effectivement fait un appel dans le cadre des marchés publics mais du moment que nous sommes sortis de cette procédure nous pouvions faire du gré à gré avec le même cahier des charges, ce qui ne sera pas le cas avec OPUS ONE étant donné que la limite est fixée à CHF 300'000,- et que nous nous trouvons à CHF 150'000,- annuel.

M. Haldimann : les groupes Socialistes et Vivre à Thônex les Verts (VI-VE) vont rejeter vigoureusement l'amendement proposé par le PLR. Personnellement je connais parfaitement le sujet et je peux vous dire qu'à 100% cette personne ne sera pas au chômage !

M. Roth : il y a tout de même une certaine opacité. Nous sommes tous d'accord autour de cette table sur le fait que nous voulons un nouveau programme culturel. Sachant que vous vouliez un délégué culturel à 100% il ne fallait pas demander CHF 250'000,- ! Nous maintenons fermement notre proposition d'amendement.



Mme Jaquet : lorsque l'on parle d'un chiffre de CHF 250'000,- il est vrai qu'OPUS ONE en représente CHF 150'000,- et que le reste peut servir à l'engagement d'un délégué culturel à 100%. Seulement nous savons que la culture de proximité ne peut pas être bénéficiaire mais plutôt déficitaire, donc nous n'avons plus aucune marge de manœuvre.

- M. Uehlinger : nous nous sommes bagarrés à l'époque pour que les comptes du TAS soient le plus clairs possible et il serait important qu'il en soit de même avec ce nouveau concept. Pour être clair il faudrait prévoir un poste de délégué culturel à temps partiel sous la rubrique déficit budgétaire, soit la culture de proximité et un autre poste à 50% pour l'aide aux organisations communales déjà en place.
- M. Decrey : je n'ai pas assisté au débat de la commission des Finances mais à la commission de la Culture j'ai été très clair et, cela a été voté à l'unanimité, qu'OPUS ONE représentait CHF 150'000,- et qu'un poste de délégué culturel à 100% CHF 100'000,- et que les 50% de ces CHF 100'000,- seraient répartis sur les autres charges inhérentes à la culture organisée soit par la commune soit par le Comité des fêtes. Ceci était très transparent et non opaque comme le dit M. Roth.

M. Zaugg : en tant que Président de la commission de la Culture je tiens à remercier les commissaires qui ont participé à diverses séances ainsi que M. Decrey, Conseiller administratif. Concernant l'amendement proposé par le PLR, le MCG ne le cautionnera pas.

M. Forte : afin de calmer ce débat et de trouver une solution satisfaisante pour tous, ne pourrait-on pas amender ce projet de délibération qui stipulerait l'engagement d'un délégué culturel à 100% avec un contrat de durée déterminé d'un an, dans un premier temps, afin de permettre d'évaluer réellement son temps de travail ? Je m'en retourne auprès du secrétaire général.

- M. Guex, secrétaire général : l'engagement du personnel est du ressort du Conseil administratif et l'annonce a déjà été publiée dans la presse et ne mentionnait pas de contrat à durée déterminée.
- M. Forte : je retire donc ma proposition.

M. Arpidone : étant membre du Comité des fêtes je constate que le volume de travail est de plus en plus important alors que nous sommes tous bénévoles et que des compétences particulières nous sont souvent demandées.

En ce qui concerne le taux d'occupation du délégué culturel prenons le problème à l'envers et si l'on constate qu'un taux d'occupation à 100% est trop important augmentons notre offre en matière de culture en utilisant les ressources que cette personne peut nous donner.

M. Knörr : si je comprends bien nous avons passé l'annonce avant le vote de ce soir ?



- M. Decrey : nous nous sommes basés sur le vote de la commission de la Culture qui a décidé de l'engagement d'un délégué culturel. Il s'agit uniquement d'une annonce, l'engagement n'a pas été concrétisé.

M. Binder : nous proposons un nouvel amendement qui reprendrait le texte que nous avons proposé mais qui enlèverait toutes références au pourcentage d'activité :

- *Attendu que dans ses séances du 17 janvier 2012 et 28 février 2012 la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage a accepté le concept proposé par la société OPUS ONE pour l'organisation de 10 concerts ou spectacles à la salle des fêtes, ainsi que l'engagement d'un(e) attaché(e) culturel(le) chargé(e) d'organiser des spectacles de proximité et d'apporter son aide à l'organisation des manifestations existantes et futures. Cette partie du poste est à voter au prochain Conseil municipal, vu qu'il n'entre pas dans l'enveloppe de CHF 250'000,-.*

M. Forte : je trouve cette proposition très intéressante car au début vous parliez de 30% et maintenant de 50%. Plus nous allons avancer plus nous nous approcherons des 100%, car finalement nous voterons le reste du poste lors d'un prochain Conseil municipal. Malgré cette évolution le groupe PDC rejettera cette nouvelle proposition.

A la demande de M. Binder, le Président accorde une suspension de séance de 5 minutes.

Suite à cette suspension de séance M. Binder propose au nom du PLR un nouvel amendement :

- *Attendu que dans ses séances du 17 janvier 2012 et 28 février 2012 la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage a accepté le concept proposé par la société OPUS ONE pour l'organisation de 10 concerts ou spectacles à la salle des fêtes, ainsi que l'engagement d'un(e) attaché(e) culturel(le) chargé(e) d'organiser des spectacles de proximité et d'apporter son aide à l'organisation des manifestations existantes et futures. Ce poste de 50% est voté en complément de l'enveloppe de CHF 250'000,- et il apparaîtra sous la rubrique 30.30 comme délégué culturel.*

M. Calame : je suis surpris que cet amendement vienne sur un attendu qui en fait n'a rien à voir avec la décision que le Conseil municipal va prendre. S'il faut voter un demi-poste supplémentaire il faut que celui-ci se trouve dans les décisions. Formellement on peut mettre ce que l'on veut dans les attendus mais cela ne changera rien dans les décisions qui seront votées.

M. Haldimann : le groupe VI-VE va rejeter cet amendement car on a l'impression qu'au PLR il y a un certain désordre que l'on a déjà constaté dans d'autres sphères du canton et je suis un peu attristé que ce désordre atteigne également notre commune.



- M. Uehlinger : sur le projet qui vous est présenté ce soir vous votez un 50% pour une personne qui va être engagée en qualité de délégué culturel. L'amendement PLR essaye simplement de clarifier les choses, en séparant la saison culturelle avec un poste à mi-temps et un poste à mi-temps pour culture thônésienne, il s'agit de transparence telle que ceci avait été demandé à l'époque pour le TAS.

M. Forte : personnellement je ne trouve pas ça très clair car je n'ai pas l'impression qu'en votant ce que vous proposez ce soir le vœu de la commission de la Culture soit exaucé.

- M. Decrey : je comprends cette proposition du poste 30.30 mais il faudrait spécifier au point 2 de la délibération que l'engagement de l'attaché culturel est de 50% pour l'organisation de spectacles de proximité. De cette manière nous verrons apparaître de manière claire le taux d'activité de ce poste à 100%.

M. Knörr : face à cette kyrielle d'amendements je propose que l'on revienne au texte de base et que l'on passe au vote.

M. Dupraz : j'invite également tout le monde à aller dans le sens proposé par M. Knörr car la décision sous point 2 stipule bien qu'il s'agit des honoraires de la société OPUS ONE et des charges qui sont liées à l'engagement d'un attaché culturel dont le Conseil administratif déterminera le taux d'activité.

M. Forte demande une deuxième suspension de séance afin que le PLR reformule son amendement et que l'on puisse enfin passer au vote.

Suite à cette suspension de séance la délibération suivante est votée dont lecture est donnée par M. Hans Rudolf Roth, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération : **(les amendements figurent en gras)**

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il a été décidé au 31 décembre 2011 de mettre un terme au contrat de la société JOKKA DEVELOPMENT Sàrl, société chargée du programme culturel annuel de la commune sous l'appellation « ThônexArtSpectacles »,
- Attendu que le budget 2012 de la commune ne comprend pas de montants liés au financement d'une saison culturelle,
- Attendu que dans sa séance du 10 janvier 2012 la commission des Finances a décidé d'accorder un financement du déficit d'une saison culturelle pour un montant annuel de CHF 250'000,-,



- Attendu que dans ses séances du 17 janvier 2012 et 28 février 2012 la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage a accepté le concept proposé par la société OPUS ONE pour l'organisation de 10 concerts ou spectacles à la salle des fêtes, ainsi que l'engagement d'un(e) attaché(e) culturel(le) chargé(e) d'organiser des spectacles de proximité et d'apporter son aide à l'organisation de manifestations déjà existantes,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'octroyer une garantie de déficit annuelle de CHF 250'000,- pour l'organisation d'une saison culturelle.
2. Que cette garantie de déficit résultera de la différence entre les divers comptes de charges, à savoir : honoraires de la société OPUS ONE et charges liées à l'engagement d'un(e) attaché(e) culturel(le) **à 50%**, qui devront être créés et les recettes découlant de l'organisation de spectacles de proximité.
- 3. Que l'autre 50% de ce poste sera comptabilisé sous la rubrique 30.30 comme attaché culturel.**
4. Que pour l'année 2012, cette garantie s'élève à CHF 125'000,- et les crédits budgétaires supplémentaires concernant les rubriques de charges découlant de ce nouveau concept seront votés lors de la clôture des comptes de l'exercice 2012.
5. Que pour l'année 2013, les montants nécessaires à cette activité seront inscrits dans le cadre du budget communal.

Au vote :

- *La garantie financière est acceptée par 23 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité*

10. Demande d'un crédit de CHF 44'000,- en vue de l'acquisition d'une motopompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers. Discussion. Vote. (DA-12-07).

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué au service du Feu : nous avons eu l'occasion de discuter en commission Feu du problème lié au matériel et aux véhicules de la compagnie. Les deux motopompes actuelles datent de 1967 et il convient d'en changer en tout cas une qui n'est plus utilisable.

L'Etat Major nous a fait part de ses besoins en matière de motopompe et vous trouvez ceci dans le descriptif qui vous a été remis. J'ai volontairement prévu le remplacement d'une seule motopompe car nous avons discuté avec la protection civile pour voir si l'on peut bénéficier d'un prêt mais je n'ai pas de réponse à ce jour.



Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Knörr : faisons fi des bavardages et des palabres, il y a le besoin et l'urgence, votons oui !

M. Nicolet : je vais faire une déclaration au nom du PLR bien que des réponses nous ont déjà été apportées lors de l'intervention de M. Decrey.

Lors de la dernière commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, du 24 janvier 2012, l'Etat-major de la Compagnie des sapeurs-pompiers nous a fait part de ses soucis, entre-autres, de la vétusté (1967) des deux motopompes.

En effet, une des deux est défectueuse et inutilisable. Quant à la seconde, elle fonctionne uniquement par à-coups. Il convient de relever que la Sécurité Civile de Bernex n'assume plus le service d'entretien et n'a plus de pièces à disposition, vu l'ancienneté des machines.

De ces faits, il nous apparaît cohérent d'acquérir rapidement une nouvelle machine en revoyant à la hausse le débit de pompage.

Il est important de savoir que ces machines font parties du plan « catastrophe » du Foron. Ces dernières sont attribuées aux puits Moillesulaz Foron sur Douane.

Cependant, pour le remplacement de la deuxième motopompe et afin de déterminer le type de machine à choisir, certains aspects doivent être préalablement étudiés.

Afin d'avoir tous les renseignements nécessaires, il serait judicieux que le Conseil administratif délégué présente à la commission un inventaire détaillé techniquement, des machines similaires qui sont stockées à l'OPC Voirons et qui pourraient être mises à disposition de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex.

Pour mémoire, lors d'inondations importantes du Foron, le lotissement du Curé-Desclouds a été fortement sinistré au niveau des caves et parkings. Sous-équipée, la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex a dû faire face à une problématique de matériel obsolète, qui ne doit pas se reproduire.

En conclusion, le groupe PLR votera ce crédit, en acceptant un dépassement pour acquérir un modèle plus puissant.

Mme Dietrich : les groupes VI-VE et Socialistes accepteront de voter cette demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean Villette, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Vu le calendrier de renouvellement des véhicules de la compagnie des sapeurs-pompiers demandé par la commission de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile du 24 janvier 2012,
- Attendu qu'il convient de remplacer une remorque équipée d'une motopompe datant de 1967 dont il devient difficile de trouver des pièces de rechange en cas de panne,
- Vu l'offre de la société ROSENBAUER AG à Oberglatt,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 44'000,- en vue du remplacement d'une remorque équipée d'une motopompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 44'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022.

Au vote :

- *Cette demande de crédit est acceptée par 26 voix « pour » soit à l'unanimité.*

11. Projets de délibération.

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal

12. Projet de motion déposé dans le délai légal par les groupes VI-VE et Socialistes intitulé : « Pour le rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne ». Discussion. Vote. (MM-12-01).

M. Haldimann, signataire donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs :

Depuis sa création, la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex n'a eu de cesse de rendre d'indispensables et nombreux services à la population, tout en s'adaptant à l'évolution des technologies et de l'urbanisme.

Il y a plusieurs années, notre Conseil unanime s'est prononcé en faveur d'un rapprochement de notre Compagnie avec celles des communes voisines. Depuis lors, d'autres communes ont entamé un processus de collaboration, voire de fusion. (Une seule Compagnie sert désormais les communes de Dardagny et de Russin).

A la lecture de l'article 6, alinéa 2 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), il est stipulé que les communes « *peuvent également, sous forme de groupement intercommunal, convenir d'assumer certaines responsabilités en commun* ».



Le point 1.4 des directives pour l'organisation des corps des sapeurs-pompiers (complément au Rapport des sapeurs-pompiers 2000plus) préconise au titre des solutions adaptées à la situation que « *l'on s'efforcera de mettre en place une étroite collaboration entre corps de sapeurs-pompiers par le regroupement de corps, pour autant que les standards pour l'engagement puissent être respectés* ».

C'est dans cet esprit que nous avons rédigé cette motion, qui a pour but de stimuler le rapprochement des Compagnies des Trois-Chêne dans le cadre d'une collaboration intercommunale. Celle-ci commencerait par l'organisation d'exercices en commun afin de familiariser les Compagnies avec les matériels employés au sein des Trois-Chêne.

Cet aspect est crucial : notre Compagnie risque fort de traverser une période sans tonne-pompe si ce dernier ne devait pas passer la prochaine visite au Service des automobiles prévue dans 20 mois. Dans l'attente du véhicule de remplacement qui sera choisi au terme de l'appel d'offre, une utilisation commune d'un seul véhicule (tonne-pompe) sera alors la seule solution possible.

Nous avons sollicité l'avis de l'inspecteur cantonal du feu, le lieutenant-colonel David Gysler, qui a accueilli favorablement cette démarche. Il serait d'ailleurs souhaitable que ce dernier puisse être auditionné en commission.

C'est pourquoi, au vu des opinions favorables exprimées dans ce sens lors de notre dernière séance (le 7 février 2012), nous vous présentons cette motion, que nous proposons de renvoyer à la commission de Circulation, Transports, Service du feu et Protection civile.

Projet de Motion :

Considérant :

- La loi sur l'administration des communes LAC (B 6 05),
- La loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers LP S SP (F 4 05)

- le rapport de la Cour des Comptes n° 40 du 23 mai 2011 relevant l'inefficience des moyens humains, matériels et immobiliers des Compagnies de sapeurs pompiers des Trois Chênes qui découle de l'organisation strictement communale des compagnies de sapeurs volontaires (p. 31),
- le besoin de nouveaux véhicules, notamment le camion tonne-pompe,
- la nécessité de prévoir l'évolution des missions dans le cadre du développement futur de la population des Trois-Chêne,

Le Conseil Municipal demande à la commission « Circulation, Transports, Service du feu et Protection civile » d'étudier:

- 1 L'utilisation commune, par les Compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne, de certains de leurs véhicules ;
- 2 La faisabilité d'une période-test d'utilisation commune d'un « tonne-pompe » (véhicule avec réserve d'eau utilisé en première intervention) ;
- 3 La réalisation en parallèle, selon des règles provisoires d'accès et d'utilisation partagée de certains véhicules, d'exercices en commun des Compagnies de sapeurs-volontaires des Trois-Chêne afin de favoriser leur interopérabilité en vue d'une collaboration à long terme.

La discussion est ouverte :



M. Roth, Conseiller municipal fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les groupes démocrates-chrétiens et libéral-radical reconnaissent la nécessité de prendre un nouvel élan concernant le rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne, chose qui a été clairement confirmée lors du dernier Conseil municipal du 7 février 2012 sous point 7.

Nous vous rappelons que la résolution votée le 24.06.2008 sous point 9 par 24 oui et 1 abstention (le commandant des sapeurs-pompiers de l'époque) garde toute sa validité, document qui a été remis à chaque Conseiller municipal le 7 février dernier.

Nous sommes étonnés que, malgré les éclaircissements donnés le 7 février, le groupe VI-VE dépose un projet de motion et ne donne pas suite à la proposition du Bureau du Conseil municipal du 12 mars 2012, à savoir :

- a) actualiser la résolution votée le 24.06.2008 en réunissant tous les chefs de groupe des trois communes chênoises
- b) déposer simultanément une résolution commune dans les trois communes chênoises

Nous invitons une ultime fois le groupe VI-VE à retirer sa motion ; à défaut, nous nous voyons contraints de refuser l'entrée en matière.

M. Dupraz : en l'état nous n'allons pas retirer cette motion par contre nous proposons d'ajouter un amendement dans les considérants « la résolution interpartis adoptée à l'unanimité moins une abstention par le Conseil municipal le 13 mai 2008 laquelle demandait au Conseil administratif d'engager des pourparlers avec les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg en vue d'établir :

- a) une collaboration plus étroite entre les 3 compagnies du service du feu,
- b) une harmonisation des véhicules et du matériel,
- c) une économie d'échelles sur le plan financier,
- d) une fusion des trois compagnies de service du feu en une seule compagnie des Trois-Chêne ».

Il nous semble important d'agir sans attendre étant donné que cette démarche n'a malheureusement pas abouti ; il nous semble maintenant important de ne pas perdre de temps et aller de l'avant. Cette motion peut être revue et discutée en commission ce qui devrait permettre à tous les groupes de s'exprimer et de relancer nos collègues des autres communes.

M. Forte : il nous a été dit, à l'époque, que le Conseil administratif a porté ce sujet auprès des deux autres communes. Une des communes s'est montrée fermement opposée à ce projet de fusion. Je tiens cependant à rappeler ce qui a été dit au Bureau, à savoir que tant que tous les Conseillers municipaux des communes chênoises ne feront pas front ensemble, on aura beau déposer tous les textes que l'on voudra, il ne se fera rien. Je pense qu'il serait utile que tous les chefs de groupe des partis représentés au sein des trois Conseils municipaux se réunissent pour trouver un texte commun. Ce soir nous n'utilisons pas la bonne méthode car nous mettons la charrue avant les bœufs.



- M. Decrey : effectivement on a déjà essayé, on a discuté mais si nous ne donnons pas un signe politique fort il ne se passera rien. Ce n'est pas en commission que l'on peut discuter de quoi que ce soit. La seule ouverture possible sur ce dossier est que les Conseils municipaux des deux autres communes votent un texte semblable à celui qui a été voté en 2008 à Thônex.

Lors du dernier bureau du Conseil municipal, nous avons eu une discussion intéressante à ce sujet et j'avais l'impression que nous n'allions pas faire quelque chose dans la précipitation et qui pourrait être refusé ce soir mais plutôt se mettre autour de la table et travailler tous ensemble afin de trouver une solution constructive pour les Trois-Chêne.

Il faut également savoir qu'un changement de ce type ne se met pas en place en 6 mois car il faut régler un bon nombre de problèmes liés à la logistique pour les interventions et les exercices. L'idéal pour ce soir est de retirer cette motion afin que les chefs de groupe puissent se rencontrer.

M. Knörr, Conseiller municipal fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Nous ne vous cacherons pas que le groupe UDC aurait vu d'un bon œil le retrait de cette motion.

Maintenant qu'elle est sur la table considérons la avec du recul :

- Est-ce qu'elle nuit à celle déposée en 2008 ?
 - Réponse : *Non*
- Est-ce qu'elle la renforce ?
 - Réponse : *Non*
- Est-ce que dans son ensemble cette motion apporte un renouveau, un intérêt ?
 - Réponse : *Faiblement, elle ne contient rien de révolutionnaire. Comme on dirait au coin du bar « y'a de l'idée ».*

Il n'est pas nécessaire d'avoir fait non pas l'ENA mais Polytechnicum pour se rendre compte qu'il est actuellement totalement impossible comme le propose la motion d'envisager un système de prêt ou d'utilisation commune d'un véhicule tonne pompe ou autre. Essayer de transposer ce système avec un autre service d'urgence, la police par exemple. Le poste de Chêne n'a plus de voiture de patrouille et doit utiliser celle du poste de Rive.... A chaque intervention, à chaque alarme deux solutions. Les gendarmes du poste de Chêne descendent en tram à Rive et remonte en voiture, où les policiers de Rive montent à Chêne, laissent leurs voitures et redescendent en tram. Un casse-tête logistique.

Par contre, la proposition d'officialiser par des exercices communs l'embryon de collaboration qui existe déjà n'est pas mauvaise en soi. Car en effet sans nous attendre nos pompiers volontaires travaillent déjà ensemble. Il y a bien sûr les gros sinistres où les frontières communales disparaissent et les clivages s'estompent mais aussi une collaboration au niveau des officiers qui parfois s'épaulent pour leurs services de piquet, ou les compagnies entières qui prennent le relais lorsqu'une consœur organise sa course d'école.

Mi-figue mi-raisin, cette motion amène des pistes dont nous pourrions débattre. Il est cependant à craindre qu'en commission les discussions ne s'enlisent et s'éternisent alors que le temps presse. C'est pourquoi notre groupe choisit la voie médiane et s'abstiendra lors du vote.



Comme cela a été proposé par le PLR réactivons uniquement la motion 2008, prenons contact avec nos homologues de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries afin qu'ils reprennent à leur compte cette idée. Le groupe UDC a déjà investigué dans ce sens et l'écho a été plutôt favorable.

M. Haldimann : le but était de relancer une discussion autour de ce sujet car 4 ans ça laisse un peu désemparé même si la commune de Thônex n'a pas ménagé ses efforts sur ce dossier. Il nous est donc apparu judicieux de donner un petit coup de pied amical dans cette fourmilière, histoire de relancer les débats.

Je vois avec un certain enthousiasme que d'une manière ou d'une autre les choses semblent pouvoir changer. Reste quelques questions pratiques à poser : si d'aventure, les mauvais élèves que nous sommes se refuseraient au retrait de cette motion cela voudrait-il dire par malheur que la proposition généreuse faite par l'entente resterait lettre morte ou prendriez-vous votre bâton de pèlerin pour aller de l'avant ?

Il faut également penser qu'au sein d'une commune arriver avec des solutions pragmatiques n'est pas une chose facile et nous avons en plus le handicap de devoir penser au-delà de la mort annoncée de notre tonne-pompe. Avoir attendu 4 ans c'est bien mais agir en moins de 20 mois c'est mieux. Quelle que soit la solution imaginée l'acquisition du prochain tonne-pompe ne pourra pas se faire en moins de 20 mois. Cette échéance existe et nous devons avoir des résultats sinon la première intervention de notre compagnie va se résumer à l'utilisation d'un Chevrolet hors d'âge.

M. Zaugg : je vais me faire l'avocat du diable en prenant l'exposé des motifs de la résolution votée en 2008 en vous rappelant deux considérants à savoir :

- 1) Les deux autres communes ne veulent pas d'une collaboration plus étroite par manque de volonté politique ;
- 2) Les commandants des pompiers refusent une telle approche.

Les trois Conseillers administratifs délégués étant membres de l'entente, comment se fait-il que certains soient contre la fusion des compagnies ? Cette nouvelle motion va-t-elle apporter quelque chose de nouveau étant donné qu'en 2008 nous n'avons pas réussi à nous entendre sur ce sujet ?

M. Forte : au Bureau où tous les partis sont représentés, chacun s'est engagé à prendre contact avec les chefs de groupe de leur parti respectif afin de trouver une date commune pour que l'on puisse discuter d'un texte dont la base de travail serait la résolution de juin 2008. Ce n'est ni à la gauche ni à la droite de jouer mais ça nous concerne tous autour de cette table.

En ce qui concerne les propos de M. Zaugg, celui-ci fait partie d'une formation politique où le chef dit et les autres font ! Pour ma part, je connais la démocratie les uns et les autres peuvent s'exprimer et on respecte l'indépendance, des différents pouvoirs des communes. C'est là toute la différence.



- M. Decrey : la résolution de 2008 concerne la commune de Thônex c'est pour cela que nous demandons qu'une impulsion soit donnée aux Conseils municipaux des deux autres communes pour qu'un vote similaire oblige les Conseillers administratifs à reconsidérer cette question.

M. Noël : j'avais pris l'engagement de parler avec mes collègues Verts de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg. Je l'ai fait, nous avons commencé à discuter de la collaboration de nos compagnies de sapeurs-pompiers et je vous incite à en faire de même. Il faut passer de la parole aux actes sur ce sujet et agender un certain nombre de réunions.

M. Dupraz : on peut se demander si ça vaut la peine de réactiver la résolution de 2008 car je pense que la commune de Chêne-Bourg a mis les pieds aux murs car nous parlions à cette époque des trois compagnies. Il s'agit là du point extrême, nous trouvons difficile de réactiver cette résolution telle quelle. Il serait plus sage de mettre en place une autre politique sur ce sujet et de commencer et y aller par petits pas.

M. Forte : il faudra donc réactualiser le texte de l'époque d'autant plus qu'il y a de nouveaux groupes politiques autour de la table et la clé du succès ne passera que par un accord avec nos homologues des deux autres communes.

M. Roth : la résolution de l'époque prévoyait effectivement une fusion des compagnies mais il s'agissait de la 4^{ème} étape du processus. Nous aurions déjà été heureux si les trois premières avaient pu se réaliser. Cela ne sert à rien de faire un long débat car à Thônex nous sommes convaincus de cela. Maintenant il faut aller convaincre nos collègues Chênois.

M. Haldimann : ne devrait-on pas profiter d'une séance de commission pour toiler le texte de la résolution votée en 2008 ?

Au vote :

- *l'amendement proposé par M. Dupraz est refusé par 11 voix « pour », 12 voix « contre » et 3 abstentions.*
- *La motion est refusée par 11 voix « pour », 13 voix « contre » et 2 abstentions.*

M. Decrey : bien qu'il soit plus de 23h, je propose que la motion concernant les TPG soit débattue ce soir étant donné que Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg ont déjà voté sur ce sujet, cela donnerait plus de poids aux améliorations demandées par la population.

M. le Président fait voter cette proposition de traiter le point 13 hors délai. Ceci est accepté.



Mme Jaquet quitte la séance.

13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le PLR intitulé : « Nouveau réseau TPG : des corrections urgentes pour les habitants de Thônex s'imposent ! ». Discussion. Vote. (MM-12-02)

Exposé des motifs « pour information » non lu lors de la séance

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le concept dit des axes, introduit il y a dix ans, a minimisé les transbordements obligatoires, créant ainsi un maximum de trajets directs. L'abandon de ce concept par le nouveau réseau des Transports Publics Genevois (TPG) a imposé davantage de transbordements. Le réseau de trams actuel casse donc nombre de trajets directs qui ne sont pas compensés par un trajet direct par un autre mode (trolleybus ou autobus). Or, le passage du système des axes (plusieurs lignes sur un même segment) au système des lignes n'est pas au point. Preuve en est la confusion constatée aux interfaces et sur plusieurs lignes.

Il était reconnu que l'aménagement des interfaces (Bel-Air, Plainpalais et Cornavin) et la gestion des transbordements devaient être étudiés avec soin. Face à la solution qui a été mise en place, c'est aujourd'hui l'incompréhension et la déception.

Alors que la mise en service du nouveau réseau devait améliorer grandement la mobilité de la population, force est de constater que le nouveau dispositif ne répond pas avec satisfaction aux besoins de la population de Thônex et constitue de toute évidence une régression. La disparition de la ligne 16 et ainsi du moyen de se rendre sans transbordement à la gare de Cornavin, nœud des transports publics et qui mène vers le réseau régional et national, en est l'exemple le plus criant. Par ailleurs, un transbordement devrait pouvoir se faire sur un même quai, mais au minimum sans traversée d'axes routiers ouverts au trafic, avec une protection suffisante contre les intempéries. Or les personnes, aujourd'hui contraintes au transbordement à Bel-Air-Cité, savent que cet idéal est loin d'être atteint en ce lieu. Cette rupture de charge constitue un problème non seulement pour des questions de confort et de rapidité, mais aussi pour la sécurité des transbordements, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que pour les mamans avec poussettes et les jeunes enfants.

Ces dernières années, les Thônésiens n'avaient pas à rougir de leur fréquentation des transports publics, comme en témoignait le fort taux de remplissage des trams dès les arrêts « Moillesulaz » et « Graveson ». Cette ligne était par ailleurs très utilisée par les frontaliers des communes voisines, de Gaillard notamment, dont toute la population souhaite pouvoir éviter l'usage de la voiture pour les trajets quotidiens. Pour les habitants de Thônex et de Gaillard devant se rendre à Cornavin, le CEVA ne constitue pas une solution, car on imagine mal comment se feraient en pratique les liaisons entre les arrêts « Moillesulaz » et « Graveson » d'une part, et la gare de Chêne-Bourg d'autre part. Ainsi, le nouveau réseau risque fort de "casser" une dynamique et des comportements responsables qui ont mis de longues années pour se développer.

Le « PLR - les Libéraux-Radicaux de Thônex » demande donc à ce que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat, afin de rétablir au plus vite une ligne de tram empruntant l'itinéraire de l'ancienne ligne 16, du moins jusqu'à Cornavin.

Pour les motifs évoqués ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de soutenir cette motion.

Projet de Motion :

Considérants :

- Vu la disparition de la ligne de tram 16 qui permettait notamment aux habitants de Thônex de se rendre directement à la gare Cornavin,
- Vu la sous-estimation des difficultés liées au passage du système des axes au système des lignes,
- Vu la large déficience des aménagements et de l'organisation des interfaces indispensables à ce changement de concept,
- Vu que le nouveau réseau de tram ne fonctionne actuellement pas comme il le devrait,
- Vu que face à la complexité et aux défauts du nouveau réseau TPG, les usagers ayant fait le choix de limiter l'utilisation de la voiture au profit des transports publics sont incités à reprendre leur volant,
- Vu l'incitation pour les usagers se déplaçant habituellement en véhicules privés à utiliser davantage les transports publics, qui est gravement préjudiciée par la situation,
- Vu les motions votées récemment par les Conseils municipaux de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries,

Le Conseil municipal

- 1 Invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour demander le rétablissement au plus vite d'une ligne de tram reliant directement Moillesulaz et Cornavin;
- 2 Appuie toute démarche en cours ou déjà entreprise par le Conseil administratif visant cet objectif;
- 3 Demande au Conseil administratif de présenter un rapport au Conseil municipal sur le résultat de ces démarches dans un délai de trois mois.

La discussion est ouverte :

M. Forte : j'aimerais apporter un amendement à la première invite et ajouter qu'en plus du Conseil d'Etat, le Conseil administratif devrait intervenir également auprès du Conseil d'administration des TPG.

M. Knörr, Conseiller municipal fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Les Genevois sont allergiques aux changements. Notre oreiller de paresse est si confortable, que nous ne supportons pas l'idée de bousculer nos habitudes. Pourtant, cette fois notre grogne est en partie justifiée.

Il est effectivement nécessaire de rappeler à nos TPG qu'ils sont une régie publique et que leur priorité est justement le Service Public avec un S et un P majuscule. Cette fois, il ne s'agit pas simplement d'une fronde **de râleurs** professionnels mais bien d'une levée de boucliers de Chancy à Versoix, de Meyrin à Thônex.

Certes, les générations futures s'adapteront, ou pas comme disent nos ados, mais sans reprendre l'entier des arguments formulés par les auteurs de la motion nous aimerions encore préciser l'aspect sécuritaire.



Les vols sont en augmentations dans les transports publics et c'est bien lors des transbordements que **le passager** est le plus vulnérable. Monter, descendre d'un bus d'un tram alors que votre attention est focalisée sur la correspondance, l'horaire, le trafic, la hauteur du marchepied du trottoir, vous désigne fatalement comme victime. Que dire alors des personnes âgées, des futures mamans, des handicapés, encore plus fragiles. En multipliant les transbordements, les TPG ont involontairement augmenté les risques.

Le groupe UDC ajoutera donc sa pierre à la lapidation de ce Quasimodo de la logique qu'est devenu notre réseau TPG.

Ajoutons encore que cette motion est pleine d'enseignements et de promesses. En effet lors de l'âpre campagne des votations sur le CEVA les partisans dont le PLR n'avaient de cesse de nous affirmer que pour notre bassin de population Thônex et environs Gaillard et environs le CEVA serait le remède miracle qui désengorgerait trams et routes tout en facilitant l'accès au centre ville et à l'ensemble du réseau grâce à une desserte rapide et sûre de la gare de Cornavin. Force est de constater que l'argument inverse est employé dans la motion. Comme quoi !

M. Dupraz, fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et Socialistes :

Les groupes Socialiste et VI-VE ne soutiendront pas cette motion. Elle donne une lecture très partielle, voire partielle, de la situation.

Vous ne pouvez pas dire que « le nouveau dispositif ne répond pas avec satisfaction aux besoins des Thônésiens ». A certains, peut-être, mais pas tous.

Les habitants de Thônex-Sud jouissent d'une ligne 5 qui vous transporte directement au centre-ville (Bel-Air), à la gare Cornavin, aux Nations-Unies et à l'aéroport. Bus fréquents et rapides. C'est bien mieux qu'avant.

Suppression du tram 16 affecte les Thônésiens qui veulent se rendre à Meyrin : j'en suis un (je travaille à la route de Meyrin). Je ne mets pas plus de temps aujourd'hui que l'an passé pour faire ce trajet. (Faux de dire le contraire).

Certes : je dois changer à Bel-Air - c'est un inconvénient, en particulier pour les personnes à mobilité réduite - mais depuis quand pouvons-nous exiger que les lignes de TPG nous transportent directement de notre domicile à notre lieu de travail ? Exigence démesurée.

Les trams 16 étaient rares ($\frac{1}{4}$ d'heure ?), alors qu'aujourd'hui : je n'attends pas plus de 3 minutes les trams 12.

Remarque générale : je ne suis pas là pour défendre les TPG, qui ne sont pas parfaits, pas plus que Mme Künzler malgré sa formation de théologienne. Mais, le changement du réseau TPG n'est pas dû qu'à Mme Künzler, arrivée il y a deux ans à la direction du Département. Une telle décision stratégique a été prise de longue date.

En outre, le TPG ont un Conseil d'administration présidé par un éminent membre du PLR (M. Patrice Plojoux). C'est ce Conseil d'administration qui prend toutes les grandes décisions stratégiques et où tous les partis ici présents (sauf Vivre à Thônex !) ont leur représentant. Tous les partis sont donc coresponsables des options des TPG.

M. Haldimann : on a une difficulté de capacité aux heures de pointe sur la ligne 12, la raison en est connue car la livraison des nouvelles rames a pris du retard. Il y aurait une pertinence certaine à demander des véhicules à grande capacité sur la colonne vertébrale des transports publics qu'est la ligne 12.



Nous pourrions également faire des propositions aux TPG pour l'amélioration de l'axe nord-sur de notre commune, mais notons l'amélioration des dessertes que nous propose la ligne 5 qui part de Thônex-Vallard pour nous amener jusqu'à l'aéroport, desservant les points névralgiques de notre canton. Pour ma part, je trouve que nous sommes un peu hors sujet avec cette motion.

M. Knörr : M. Dupraz nous dit que le nouveau concept mis en place lui facilite la vie, j'ai pour ma part des avis tout à fait contraire de membres de ma famille.

M. Gautier : avant nous avions 2 bus, le 20 et le 27 qui passaient toutes les 2 à 3 minutes. Visiblement mon collègue d'en face ne prend pas souvent ce bus car maintenant il faut attendre 20 minutes aux heures de pointe pour prendre le bus 5. Je constate cela tous les jours, cette ligne 5 ne fonctionne pas !

Au vote :

– *La proposition d'ajouter sous point 1 l'amendement suivant :*

*.. d'inviter le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat et **du Conseil d'administration des TPG** pour demander le rétablissement au plus vite d'une ligne de tram reliant directement Moillesulaz à Cornavin.*

– *Cet amendement est accepté par 20 voix « pour » et 5 abstentions.*

– *Suite à ce vote la motion est acceptée par 14 voix « pour » et 11 abstentions soit à la majorité.*

14. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : « Non au gaz de schiste en Haute-Savoie. Protégeons notre commune et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schiste ». Discussion. Vote. (MM-12-03).

Vu l'heure tardive, ce projet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

15. Propositions du Conseil administratif

15.1. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

Vous venez de vivre votre dernière « soirée papier », avez-vous besoin d'aides ou de compléments d'information concernant l'utilisation de CMNET ?

– M. Singh : j'arrive à me loguer sur le CMNET mais pas sur le webmail. Véronique est déjà au courant et va m'apporter une réponse.

– M. Junet : pour ma part, je n'arrive pas à rediriger mon adresse dans Gmail.



- Mme Gomes Dias : je n'ai pas encore le matériel pour accéder à ce concept.
- M. Villette : tant mon épouse que moi-même n'arrivons pas nous connecter.
- M. Haldimann : même problème pour moi, le CMNET fonctionne mais pas le mail.
- M. Nicolet : il ne faut pas oublier qu'il ne faut pas entrer votre adresse mail, par exemple pour ma part, je me logue sous l'appellation « nicoleta ».

M. Uehlinger : après toutes ces interventions je prends note de vos remarques et nous allons faire le nécessaire pour remédier à ces problèmes.

16. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif, donne lecture des réponses aux questions suivantes posées lors de la séance du 7 février 2012 par :

16.1. M. Philippe Calame, Conseiller municipal, concernant le déneigement des trottoirs :

En préambule, nous devons admettre que les conditions climatiques ont été quelque peu exceptionnelles en ce début d'année. S'il est facile de déblayer la neige, par grand froid il est plus difficile de casser la glace.

Du moins, nous avons été informés que l'Etat n'a pas de piquet pour traiter le gel, mais uniquement pour la neige.

En ce qui concerne nos interventions, nous avons effectivement reçu quelques doléances d'habitants concernant des chemins privés. Pour rappel, ces chemins ne sont pas déneigés par la voirie communale.

Toutefois, sur la base du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F 3 15.04) qui stipule à l'article 22 :

Nettoyage en cas de neige et verglas :

- 1 *En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou, à leur défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.*
- 2 *Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2m.*
- 3 *Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des eaux.*



- 4 *Lorsque les propriétaires font enlever la neige de leurs toits, ils doivent placer une barrière devant leurs maisons, pendant la durée de ce travail. L'enlèvement ne peut s'effectuer que jusqu'à 9 h du matin et ne doit pas commencer avant le jour. La neige enlevée des toits doit être immédiatement évacuée aux frais et par les soins du propriétaire et déversée aux endroits désignés par l'autorité compétente.*

Le service de police municipale a investigué et rappelé aux propriétaires leurs obligations.

Les APM ont également été réquisitionnés à la douane de Mon-Ideé ainsi qu'à Pierre-à-Bochet pour des trottoirs glissants ayant provoqué la chute d'une personne. Tenant compte du préambule et sur demande de la voirie cantonale, ce sont les services de la Commune qui ont agi et salé la zone comportant des risques.

En finalité, lors de leurs patrouilles, les agents ont été attentifs aux problèmes inhérents aux risques de glissades. Ils ont sensibilisé et invité les responsables/propriétaires à corriger les situations dans l'ordre des priorités.

Aucune ordonnance pénale n'a été dressée.

En ce qui concerne l'installation des containers pour la récupération du papier et du verre, une lettre a été adressée, le 1er mars 2012, à toutes les régies pour leur rappeler cette obligation figurant au règlement communal relatif à la gestion des déchets.

16.2. Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale, concernant le salage des routes :

Les copeaux de bois conviennent pour sécuriser les zones piétonnes (trottoirs, chemins pédestres, places,...) et, le cas échéant, pour le traitement de chaussées faiblement circulées et exclusivement utilisées par des véhicules légers (entrées de garages, zones résidentielles, etc.). L'utilisation sur des voies de circulation ne reste toutefois pas recommandée pour des raisons de sécurité routière et de confort, en particulier pour les deux-roues en raison des particules restantes à ramasser une fois la neige passée. Ce produit antiglisse se veut être une alternative à l'emploi de gravillons minéraux pour les surfaces enneigées ou verglacées.

Ce matériau est composé de plaquettes de bois qui doivent être imprégnées de sel (Chlorure de sodium et/ou magnésium et/ou calcium) et d'eau ajustée à une teneur proche de 40% afin de pouvoir faire fondre la neige ou la glace à son contact permettant ainsi son incrustation. Grâce à sa faible masse volumique apparente, les particules de bois ont tendance à rester en surface. Bien entendu, l'épandage doit être répété en cas de nouvelle précipitation de neige.

A la fonte de la neige, les copeaux de bois nécessitent d'importants travaux de ramassage. Ceux-ci sont difficiles à éliminer et d'importantes quantités de matière peuvent s'introduire dans les canalisations au risque de les obstruer.



La production des copeaux est gourmande en énergie. L'élimination peut être valorisée par compostage pour autant que les particules de bois n'aient pas été mélangées avec des matières synthétiques lors du ramassage. En zone urbaine, les copeaux épandus sur les trottoirs en bordure de voies de circulation fortement chargées sont pollués et doivent être brûlés.

En résumé, l'efficacité de ce produit semble être plus propice à une utilisation extra-urbaine dans une région présentant des conditions hivernales très marquées par des chutes de neige où il est difficile de maintenir la surface des trottoirs à vue par un déneigement traditionnel. Ce produit est utilisé avant tout comme élément antiglisse et non comme moyen alternatif pour faire fondre la neige.

Notre service de voirie privilégie le déblayage rapide et complet de la neige pour éviter l'accumulation d'une couche qui se transforme en glace. L'ensemble des agents des services des routes et des espaces verts sont mobilisés jour et nuit dès l'annonce d'épisodes neigeux pour garantir les déplacements et éviter les encombrements et les risques d'accidents. Une équipe d'astreinte est réactive à toute heure.

Le service technique reste néanmoins attentif à l'évaluation future de ce type de traitement en milieu urbain et reste à disposition pour fournir de plus amples données techniques sur ce produit.

Quant à M. Philippe Decrey, Maire, il donne lecture de la réponse à la question écrite posée par M. Kilcher :

16.3. M. Marc Kilcher, Conseiller municipal, concernant le terrain de foot vers la Mairie :

1. Panneaux interdisant l'accès de ce terrain aux chiens

Ils existent déjà mais nous étudierons la possibilité d'en augmenter le nombre. Par ailleurs, le service de police municipale intensifiera ses contrôles à l'égard des propriétaires de chiens.

2. Aménagements complémentaires

Le Conseil administratif ne souhaite pas compléter les aménagements déjà en place. D'une part, puisque cet espace doit rester disponible pour les manifestations communales et, d'autre part, en raison des difficultés que cela pourrait entraîner vis-à-vis du voisinage. On se souvient des problèmes rencontrés lors de la création d'un espace de jeux ouvert à tous à proximité de l'école Jeandin et qui a dû, finalement, être grillagé avec un service d'ouverture et de fermeture pour que les utilisateurs ne gênent pas les voisins tard dans la soirée.

Quant à l'installation de « toilettes pour chiens », il convient de se rappeler que ce type d'équipement doit être surveillé, entretenu... et que les chiens, souvent, préfèrent batifoler dans de l'herbe fraîche.



3. Nom
Cet emplacement est appelé "place de fêtes" et ce nom est rappelé lors de chaque manifestation organisée par la Commune.
4. Passage piétons supplémentaire
Le Conseil administratif n'est pas opposé à faire une demande auprès des services cantonaux compétents. Toutefois, cet aménagement risque d'être difficile à réaliser en raison de l'entrée/sortie des véhicules du chemin du Curé-Desclouds. Rappelons qu'un passage piétons protégé par des feux de signalisation existe quelques centaines de mètres en amont de l'avenue de Thônex.

Aucune nouvelle question écrite n'a été déposée.

17. Propositions individuelles et questions

17.1. Miroir à l'avenue de Thônex

M. Forte : qu'en est-il de la pose d'un miroir à la sortie de l'avenue Suisse sur l'avenue de Thônex ?

- M. Decrey : une demande a été faite à la DGM et je suis dans l'attente de la décision.

M. le Président transmet les remerciements de M. Pascal Uehlinger suite au décès de sa maman.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h.35.

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex